

Rapport public Parcoursup session 2020

CREPS de Strasbourg - Antenne de Mulhouse - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21325)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2020.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Strasbourg - Antenne de Mulhouse - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21325)	Jury par défaut	Tous les candidats	2	19	3	3	0

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique des nages. **Une pratique personnelle de la natation est requise.**

Le domaine professionnel auquel prépare la formation au BPJEPS AAN renvoie à l'enseignement, de ces activités, la surveillance des lieux de pratiques, la sécurité du public. **L'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de surveillance constitue un atout.**

La conception et la mise en oeuvre de projets d'animation dans le domaine des activités aquatiques de loisirs, de forme et de bien-être nécessitent la rédaction et la mise en forme de ces projets **L'expression écrite doit permettre la production de dossiers professionnels.**

Les candidats doivent être en capacité d'acquérir des contenus théoriques et scientifiques, d'effectuer des liaisons théorie/pratique.

La formation conduite en alternance est menée dès le début du cursus et nécessite des capacités d'organisation et de gestion du temps. **Il est demandé aux candidats d'entamer les recherches de structure de stage en amont de la sélection.**

La formation se déroule principalement à Mulhouse ainsi que sur d'autres sites du territoire alsacien. Cette organisation de la formation requiert la mobilité des candidats.

Cliquer sur le site du CREPS, pour une description plus complète des épreuves et des documents attendus ouvrant l'accès aux tests techniques et aux épreuves de sélection.

<https://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr/formations-aux-metiers-du-sport/parcoursup/>

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur.

Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

La formation en alternance comprend des périodes en centre (637 heures) et des périodes en entreprise (400 heures). Des modules d'approfondissement visent l'obtention du PSE2 et du SSA en eaux intérieures pour le développement de compétences supplémentaires en matière de sécurité.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux a délibéré et proposé le classement des candidatures au directeur du CREPS de Strasbourg. Les admissions ont été prononcées par le directeur de l'établissement dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de la sélection.

"Les critères retenus tiennent compte de la modification des conditions d'entrée dans la formation des établissements placés sous la tutelle du Ministère des sports, décidée en raison de la crise pandémique de Covid-19 et dont les candidats ont été informés par un e-mail envoyé par la plateforme Parcoursup fin avril – début mai"

La sélection des candidats a été faite par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier Parcoursup du candidat. L'admission définitive a été conditionnée par la réussite à l'épreuve physique obligatoire (TEP : Test d'exigences préalables).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission des vœux a observé de nombreux dossiers partiellement renseignés, notamment la rubrique « Activités et centres d'intérêt ». Elle a relevé des confusions dans la compréhension des objectifs de la formation et une vision partielle du métier d'éducateur sportif. En ce qui concerne les épreuves physiques, la plupart des candidats se sont préparés aux épreuves et ont pu répondre aux exigences.

La commission d'examen des vœux encourage et conseille aux candidats :

- De bien renseigner la rubrique « Activités et centres d'intérêt » et en particulier les cadres « expériences d'encadrement et d'animation » et « pratiques sportives et culturelles » ;
- D'étoffer leur projet de formation par une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif et de la formation ;
- D'assister aux séquences d'information proposées par l'établissement ;
- D'avoir une pratique sportive avérée et de mettre en place un entraînement aux épreuves physiques obligatoires (TEP)
- De capitaliser des diplômes dans le secteur du sport et/ou de l'animation (en particulier le PSE1 et le BNSSA)
- D'entamer les démarches de recherche d'une structure ou entreprise dans le cadre des mises en situations professionnelles.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	-	Notes en éducation physique et sportive	Notes de terminale en EPS	Très important
			Note en EPS au baccalauréat (pour les candidats bacheliers)	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	-	Qualité rédactionnelle	Résultats des épreuves anticipées de français au baccalauréat	Important
Savoir-être	-	Implication	Rubrique "Activités et centres d'intérêt"	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	-	Motivation	Projet de formation motivé	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	-	Pratiques sportives	Rubrique "Activités et centres d'intérêt"	Essentiel
		Expériences d'encadrement ou d'animation	Rubrique "Activités et centres d'intérêt"	Important

Signature :

Daniel SCHMITT,
 Directeur de l'établissement CREPS de Strasbourg -
 Antenne de Mulhouse